

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché «Réalisation du magazine du Parc Naturel Régional du Vercors », choix du prestataire pour les marchés Lot 1 Graphisme et Lot 2 Impression.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 19 avril 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 90 candidats et que parmi eux, 24 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 10 mai 2019. Des 24 candidats, dix huit ont remis une offre pour le lot 1 et 8 candidats ont remis une offre pour le lot 2.
- Considérant l'analyse de l'offre, les propositions des candidats **Corinne TOURASSE pour le lot 1 et SAS Imprimerie Leonce Deprez pour le lot 2** ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER le marché pour la réalisation du magazine du Parc Naturel Régional du Vercors** pour le montant total maximum de **58 050,00 € H.T.**, hors révision, suivant la répartition suivante par lot :
- **Lot 1 Graphisme** avec Madame **Corinne TOURASSE**, 6 rue Marbeuf, 38100 Grenoble pour un montant total maximum de **15 000,00 € H.T.** (*base 6 journaux x 2 500,00 €*). Le graphisme pourra être réalisé selon les formules suivantes :
- 32 pages : 2 200,00 € H.T.,
- 36 pages : 2 500,00 € H.T..

- **Lot 2 Impression** avec **SAS Imprimerie Leonce Deprez**, Zone industrielle 130 Rue de Houchin 62 620 Ruitz pour un montant total maximum de **43 050,00 € H.T.** (*base 6 journaux * 7 175,00 €*), hors révision. L'impression pourra être réalisée selon les formules suivantes :
- Formule « 32 pages » - 30 000 exemplaires : 5 415,00 € H.T.,
 - Formule « 32 pages » - 33 000 exemplaires : 5 758,00 € H.T.,
 - Formule « 32 pages » - 35 000 exemplaires : 5 988,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 30 000 exemplaires : 6 410,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 33 000 exemplaires : 6 893,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 35 000 exemplaires : 7 175,00 € H.T..

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 01 juillet 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

